

Département de la SAVOIE
LA CHAVANNE

2.1

PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U.)

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE

APPROBATION
(REVISION)

Vu pour être annexé à la
délibération du 14.01.2005

DELIBERATIONS

Prescription : 07.12.2001
Arrêt du Projet : 09.04.2004
Approbation : 14.01.2005

MODIFICATIONS

Date

Objet

PHASES D'ETUDE

Date

Objet

A.U.M. Architecture

18. Parc de l'Enalope - 73000 BASSENS - Téléphone : 04.79.33.75.10 - Télécopie : 04.79.33.71.79

LES ORIENTATIONS GENERALES du PADD :

A partir de plusieurs constats :

- un développement important et non contrôlé de la maison individuelle
- Un retard évident en terme d'équipements
- Les ressources financières de la commune
- Aucune marge de manœuvre en terme de réserves foncières
- ... **la commune a fait les choix suivants :**

Il s'agit de faire une pause dans le développement, renforcer les équipements, et mettre en place des réserves foncières

Evolution démographique et équilibre social de l'habitat :

Ralentir le développement démographique.

Favoriser la réhabilitation du bâti dans le village et la réalisation d'habitat locatif à vocation sociale.

Développement économique :

Renforcer les activités existantes, agricoles et autres. Organiser l'évolution de la zone de la Peyrouse qui gardera une vocation économique.

Déplacements :

Améliorer la circulation et le stationnement

Des enjeux :

- la préservation de l'identité locale
- le maintien d'un niveau minimum de services et la centralité du chef-lieu
- L'activité agricole à conforter

Equipements et services :

Renforcement et évolutivité des équipements

Environnement et paysage :

- risque d'inondation
- Préserver le marais

-Préserver l'identité des hameaux

Aménagement de l'espace :

Développement recentré sur le chef-lieu. (habitat, équipements)

Limitier la consommation de nouveaux espaces.

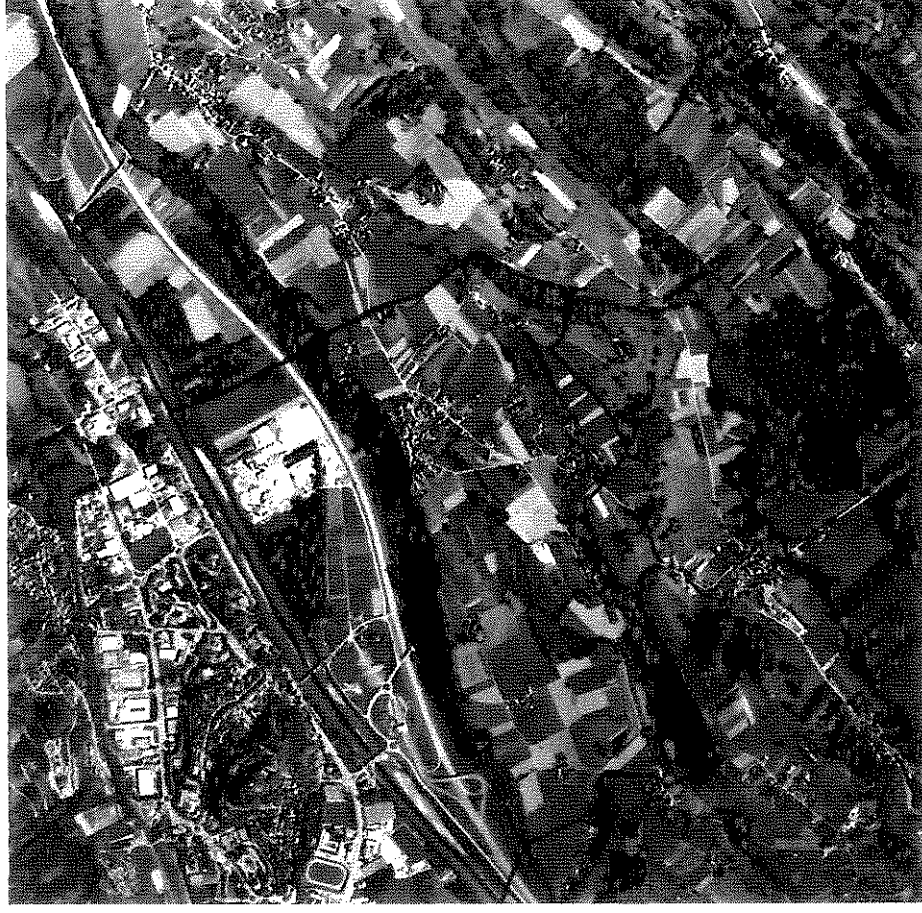
Les grands principes retenus :

1. Respecter l'environnement et les caractéristiques paysagères
2. Préserver l'activité agricole
3. Préserver l'identité locale et la structure des hameaux

1. Respecter l'environnement et les caractéristiques paysagères

Le projet de développement de la commune s'appuie sur les points forts de son territoire : le cadre environnemental (couverture végétale, hydrographie..) et paysager

- La protection de la ressource en eau et la prise en compte des risques naturels (risque d'inondation)
- La préservation de la zone humide
- Des secteurs à enjeu paysager ont été déterminés : il s'agit d'espaces ouverts permettant la vue sur des hameaux ou des groupements bâtis caractéristiques
- Certains alignements d'arbres sont protégés par le biais d'un espace boisé classé : arbres le long de l'Isère, ligne de crête boisée

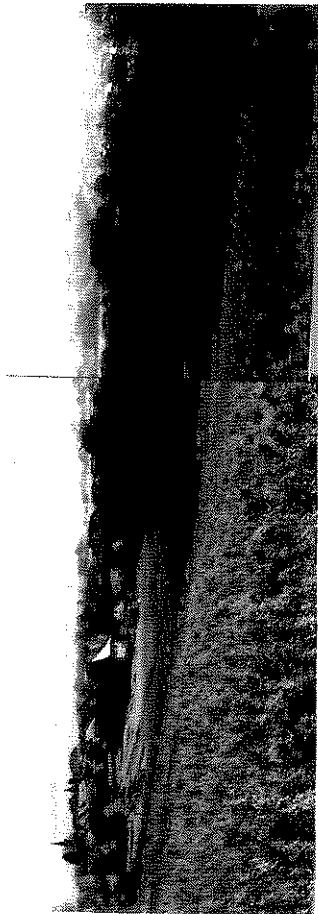


2. Préserver l'activité agricole

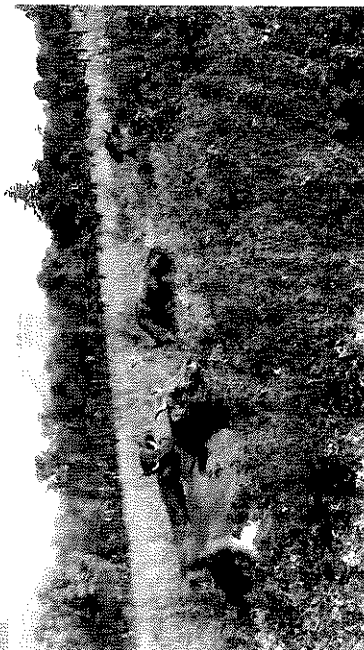
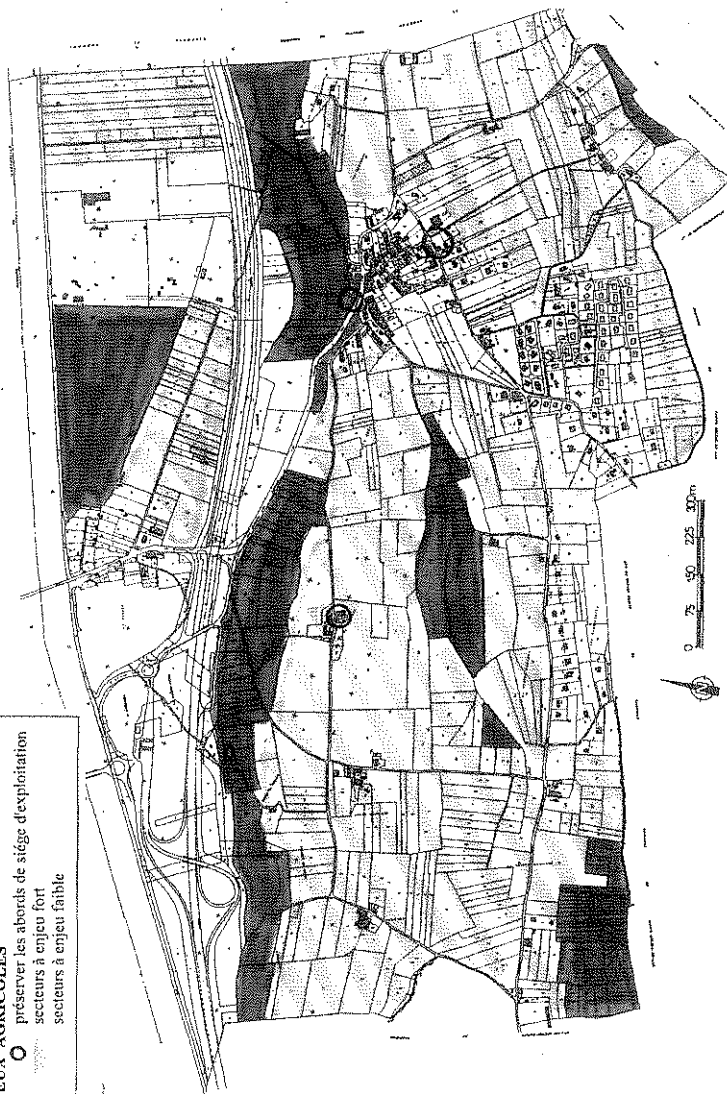
L'enjeu agricole est fort sur la commune. Il s'agit d'une activité à soutenir. Le maintien d'espaces ouverts autour des zones urbanisées est indispensable.

Les orientations :

- préservation des abords des sièges d'exploitation
- Préservation des grands blocs d'exploitation
- Préservation de l'équilibre des exploitations : répartition entre les terrains pour la pâture, les prés de fauches et les céréales



LA CHAVANNE -révision de PLU - Décembre 2002
ENJEUX AGRICOLES
○ préserver les abords de siège d'exploitation
○ secteurs à enjeu fort
○ secteurs à enjeu faible



3. Préserver l'identité locale et la structure des hameaux

- Préservation de la structure groupée, et de la coupure nette avec les espaces naturels et agricoles qui les entourent
- Préservation de l'identité architecturale, par le biais d'un règlement approprié
- Mise en valeur des espaces publics et du petit patrimoine

